



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
22 mars 2010
Français
Original: anglais

Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto

Onzième session

Bonn, 9-11 avril 2010

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté

Note du secrétaire exécutif*

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session;
 - c) Élection du Bureau.
3. Examen des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto.
4. Programme de travail pour 2010.
5. Questions diverses.
6. Rapport de la session.

II. Contexte

1. À la reprise de sa quatrième session, le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (Groupe de travail spécial) est convenu que la principale tâche à accomplir dans l'optique de ses septième et huitième sessions consistait à soumettre les résultats de ses travaux à la

* Le présent document a été soumis tardivement faute de temps pour le mettre au point avant la date limite de soumission des documents.

Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) à sa cinquième session, en vue de leur adoption¹.

2. Dans sa décision 1/CMP.5, la CMP a demandé au Groupe de travail spécial de remettre les résultats des travaux menés en application de la décision 1/CMP.1 pour que la CMP les adopte à sa sixième session.

3. À sa première réunion de 2010, le Bureau de la Conférence des Parties à sa quinzième session et de la CMP à sa cinquième session a décidé que la onzième session du Groupe de travail spécial se tiendrait à Bonn (Allemagne) du 9 au 11 avril 2010, parallèlement à la neuvième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA).

III. Annotations

1. Ouverture de la session

4. La onzième session du Groupe de travail spécial sera ouverte par le Président le vendredi 9 avril 2010 à l'hôtel Maritim à Bonn.

2. Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

5. L'ordre du jour provisoire de la session sera présenté pour adoption. Les Parties qui le souhaitent sont invitées à faire des déclarations générales après l'adoption de l'ordre du jour.

FCCC/KP/AWG/2010/1

Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif

b) Organisation des travaux de la session

6. *Rappel:* Le Président du Groupe de travail spécial a établi une note (FCCC/KP/AWG/2010/2) relative au déroulement de la onzième session. Les délégations sont invitées à consulter ce document pour avoir de plus amples renseignements sur l'organisation des travaux et prendre connaissance des propositions formulées à ce sujet.

7. Le Groupe de travail spécial se réunira en séance plénière le vendredi 9 avril. Il est prévu que des déclarations soient faites au nom des groupes de Parties. Les délégations sont priées de limiter autant que possible la durée de leurs déclarations orales et d'en communiquer à l'avance le texte écrit aux préposés aux salles de conférence afin de faciliter le travail des interprètes. Celles qui souhaiteraient mettre le texte écrit d'une déclaration à la disposition de tous les participants devront en apporter des exemplaires à distribuer.

8. Les Parties sont invitées à se reporter au site Web de la Convention, qui donne un aperçu de l'organisation de la session, et à consulter le programme quotidien publié pendant la session, qui donne des renseignements détaillés et à jour sur le calendrier des travaux du Groupe de travail spécial.

¹ FCCC/KP/AWG/2007/5, par. 22 c).

9. À sa vingt-quatrième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre a recommandé que les séances se terminent en principe à 18 heures, quitte à être prolongées exceptionnellement jusqu'à 21 heures, mais pas au-delà. La onzième session du Groupe de travail spécial sera organisée en conséquence.

10. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à convenir de l'organisation des travaux de la session.

FCCC/KP/AWG/2010/2

Note relative au déroulement de la onzième session. Note du Président

c) **Élection du Bureau**

11. *Rappel*: Le Groupe de travail spécial doit normalement élire un président, un vice-président et un rapporteur pour 2010. Conformément au paragraphe 5 de l'article 27 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué², le président de tout organe subsidiaire autre que ceux créés en application des articles 9 et 10 de la Convention est élu par cet organe parmi les représentants des Parties présentes à la session, à moins que la Conférence des Parties n'en décide autrement. Ce même article dispose aussi que chaque organe subsidiaire élit son vice-président et son rapporteur et que les membres du Bureau sont élus conformément au principe d'une représentation géographique équitable et ne remplissent pas plus de deux mandats consécutifs d'un an.

12. Selon la pratique établie, des consultations sur l'élection du Bureau seront engagées sous l'autorité du Président de la quinzième session de la Conférence des Parties et de la cinquième session de la CMP. Les Parties sont invitées à garder à l'esprit la décision 36/CP.7 et à envisager sérieusement de proposer la candidature de femmes aux postes à pourvoir par élection dans tout organe créé en application de la Convention ou du Protocole de Kyoto. Les membres actuels du Bureau du Groupe de travail spécial resteront en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

13. *Mesures à prendre*: Une fois les consultations terminées, le Groupe de travail spécial sera invité à élire son président, son vice-président et son rapporteur.

3. Nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto

14. *Rappel*: Dans sa décision 1/CMP.5, la CMP a demandé au Groupe de travail spécial de remettre les résultats des travaux qu'il aurait effectués en application de la décision 1/CMP.1 pour que la CMP les adopte à sa sixième session et de poursuivre ces travaux en s'appuyant sur le projet de texte transmis dans le rapport sur sa dixième session à la CMP à sa cinquième session.

15. Le rapport du Groupe de travail spécial sur sa dixième session, contenant les projets de décision présentés à la CMP à sa cinquième session pour examen et adoption, a été publié sous la cote FCCC/KP/AWG/2009/17.

16. *Mesures à prendre*: le Groupe de travail spécial sera invité à examiner comment il pourrait achever les travaux sur l'ensemble des questions en suspens d'ici à la fin de 2010, en déterminant notamment si des contributions techniques s'avéreront nécessaires à l'appui de ces travaux.

² FCCC/CP/1996/2.

FCCC/KP/AWG/2009/17

Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur sa dixième session, tenue à Copenhague du 7 au 15 décembre 2009

4. Programme de travail pour 2010

17. *Rappel:* Le Président du Groupe de travail spécial et le Président de l'AWG-LCA ont conjointement invité les Parties à faire part de leurs vues sur la question de savoir s'il serait opportun de prévoir des réunions supplémentaires de leurs deux groupes en 2010³. Les observations reçues ont été rassemblées dans un document de la série MISC en prévision de la session⁴.

18. *Mesures à prendre:* Pour pouvoir présenter les résultats de ses travaux à la sixième session de la CMP, le Groupe de travail spécial sera invité à examiner et à arrêter les modalités et l'organisation des travaux pour 2010, le nombre des sessions à prévoir et leur durée.

FCCC/KP/AWG/2010/MISC.1 – Views on the need for additional meeting time for the Ad Hoc Working Group on Further Commitments for Annex I Parties under the Kyoto Protocol and the Ad Hoc Group on Long-term Cooperative Action under the Convention, and on organization of work of the Ad Hoc Working Group on Long-term Cooperative Action under the Convention. Submissions from Parties

5. Questions diverses

19. Toute autre question soulevée pendant la session sera examinée au titre de ce point.

6. Rapport de la session

20. *Rappel:* Un projet de rapport sur les travaux de la onzième session sera établi pour adoption par le Groupe de travail spécial à la fin de la session.

21. *Mesures à prendre:* Le Groupe de travail spécial sera invité à adopter le projet de rapport et à autoriser le Rapporteur à achever l'élaboration du rapport, suivant les indications données par le Président et avec le concours du secrétariat.

³ http://unfccc.int/files/parties_and_observers/notifications/application/pdf/information_note_20100202.pdf.

⁴ FCCC/KP/AWG/2010/MISC.1 – FCCC/AWGLCA/2010/MISC.1.

Annexe

Documents dont le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sera saisi à sa onzième session

Documents établis pour la session

FCCC/KP/AWG/2010/1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/KP/AWG/2010/2	Note relative au déroulement de la onzième session. Note du Président
FCCC/KP/AWG/2010/MISC.1 – FCCC/KP/AWGLCA/2010/MISC.1	Views on the need for additional meeting time for the Ad Hoc Working Group on Further Commitments for Annex I Parties under the Kyoto Protocol and the Ad Hoc Group on Long-term Cooperative Action under the Convention, and on organization of work of the Ad Hoc Working Group on Long-term Cooperative Action under the Convention. Submissions from Parties

Autres documents disponibles

FCCC/KP/AWG/2010/17	Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur sa dixième session, tenue à Copenhague du 7 au 15 décembre 2009
FCCC/KP/CMP/2009/21 et Add.1	Rapport de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto sur sa cinquième session, tenue à Copenhague du 7 au 19 décembre 2009